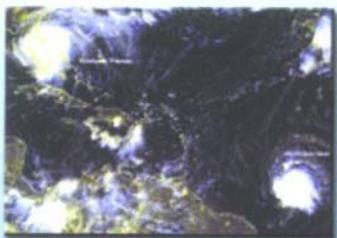




**Département de la MARTINIQUE
Ville de SCHŒLCHER**

**La Ville de Schœlcher vous présente votre
Dossier d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
(D.I.C.R.i.M)**

Cyclone



Volcan

Inondation



Mouvement de terrain



Tremblement de terre

**Habitants de Schœlcher,
ce dépliant vous concerne.**

**Lisez-le attentivement
et conservez le précieusement.**

Service Prévention Sécurité - Hôtel de Police - Avenue de Madiana - 97233 Schœlcher - Tél. : 05 96 72 70 65



Editorial

Mes chers concitoyens,

Le document de présentation du Dossier d'Information Communal sur les risques majeurs – DICRIM – qu'il m'est agréable de mettre à votre disposition à l'occasion de la campagne d'information lancée par la Ville de Schœlcher en ce début d'année 2005, fera de vous un acteur averti en matière de prévention des bouleversements naturels qui peuvent à tout moment sévir à la Martinique.

Il a été réalisé à ma demande par des spécialistes de la sécurité civile et des catastrophes naturelles conformément au décret du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs. C'est dans ces conditions que j'ai été amené à mettre en œuvre l'information préventive de la Ville, conjointement avec le Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par la Préfecture de la Martinique.

Comme vous le savez, les populations de l'archipel caribéen dans l'ensemble, et particulièrement celles des Antilles réalisent combien nos régions sont exposées aux catastrophes du type de celle qui a dévasté l'Asie du Sud Est dans les derniers jours de l'année passée.

Pour ma part, je crois nécessaire de développer auprès de vous et avec vous, cette culture de risque sur notre territoire, de préparer les enfants et les plus vulnérables aux inondations, aux tempêtes, aux crues des rivières, aux raz-de- marée, aux fortes houles dont les degrés de puissance peuvent être comparés aujourd'hui au Tsunami. Sur ce point, j'ai saisi l'occasion pour demander au gouvernement l'ouverture d'une étude pour la mise en place dans les Antilles, d'un dispositif d'alerte sur le modèle américain installé actuellement aux Bahamas et à Tahiti.

Je vous invite à apporter la plus grande attention à ce document qui a pour but d'enseigner les attitudes à adopter ainsi que les moyens à mettre en œuvre en cas de séisme ou de tremblement de terre, de glissement de terrain, d'éruption volcanique et bien entendu, d'ouragan et de cyclone.

Ainsi pourrons-nous ensemble, contribuer à diminuer sensiblement le nombre de victimes ainsi que l'ampleur des dégâts, une fois la crise survenue. Nous pourrons consolider les bases du développement durable de notre Ville de Schœlcher, ensemble, nous renforcerons la chaîne solidaire des populations et des collectivités responsables dont l'objectif est avant tout, la sécurité.

Je vous adresse à l'avance mes remerciements pour la diffusion que vous accepterez d'en faire auprès de tous ceux et de toutes celles qui, comme nous, œuvrent pour le bien-être des Schœlchérois et de la population martiniquaise.

■ **Alfred ALMONT**
*Maire de Schœlcher,
Député de la Martinique.*

Sommaire

Editorial	Page 2
Sommaire	Page 3
Préambule	Page 4
Alerte et signal sonore	Page 5
 Le risque cyclonique	Page 6
Les stades d'alerte	Page 7
 Le risque inondation	Page 8
Les consignes de sauvegarde	Page 9
 Le risque mouvement de terrain	Page 10
Les consignes de sauvegarde	Page 11
Les Postes de Secours et d'Hébergement	Page 11
 Le risque sismique	Page 12
Les consignes de sauvegarde	Page 13
 Le risque volcanique	Page 14
Fiche Mémo	Page 15

Préambule

Qu'est-ce que le D.I.C.R.I.M ?

Dossier d'Information Communal Sur les Risques Majeurs

Le D.I.C.R.I.M vous permettra d'apprendre à mieux connaître les risques qui existent sur le territoire de Schœlcher, mais aussi de savoir les dispositifs mis en place pour chaque type de risque par le Maire et, de s'accoutumer du signal d'alerte. Il vous permettra de mieux faire face au danger grâce à des gestes simples, mais essentiels.

Comment définir un risque majeur ?

Le risque se définit comme suit : c'est la confrontation d'un ou de plusieurs **ALEAS** (Cyclone, inondation, ...) avec un ou plusieurs **ENJEUX** (Humains, environnement, ...).

Le risque majeur se caractérise par deux critères :

- **Un évènement exceptionnel :**

L'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;

- **De lourdes conséquences :**

Nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Les cinq risques majeurs susceptibles de se produire sur le territoire de la commune sont les suivants :

- Le risque cyclonique
- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque sismique
- Le risque volcanique

Le D.I.C.R.I.M est une publication de la Municipalité de Schœlcher
Rue Fessenheim – 97233 Schœlcher – 05 96 72 72 72

Directeur de publication : Alfred ALMONT, Maire

Coordination : Service Prévention Sécurité

Hôtel de Police – Avenue de Madiana – 97233 Schœlcher – Tél. : 05 96 72 70 65

Elu délégué aux catastrophes naturelles : Pierre MIDDLETON

Crédit Photos : Zone de défense Antilles

Rédaction et Réalisation : Jean-Philippe MAREL, Responsable cellule Prévention



ALERTE ET SIGNAL SONORE

Le risque entraîne une situation exceptionnelle qui appelle à une organisation exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, par l'information préventive, c'est-à-dire l'organisation de réunions d'information et d'élaboration de documents, mais aussi en connaissant les principales consignes d'urgence en cas d'alerte.

L'alerte :

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de sécurité adaptées. Elle peut être donnée pour signaler un évènement grave et certains risques naturels (Tempête, cyclone, inondation...).

Certains risques ne font pas actuellement l'objet d'une prévention et surviennent donc, sans alerte, comme le tremblement de terre, par exemple.

Le signal :

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence. Il est

important de noter qu'il ne renseigne pas sur la nature du danger qui nous menace.

Le signal d'alerte de votre commune :

En cas d'alerte, une sirène émet un signal. Actuellement, à Schœlcher, ce signal comporte deux cycles :

1. Un signal continu : Informant la population de l'approche d'un risque et qu'il doit immédiatement rejoindre son domicile et l'arrêt de toutes activités.

2. Un signal discontinu (3 coups espacés de 5 secondes) : Indiquant à la population l'arrivée imminente du danger et que tout déplacement et toute circulation sont strictement interdits, que l'on droit rester dans l'abri choisi.

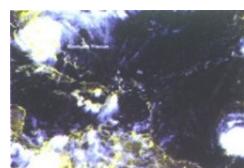
Dès la première alerte donnée, il est important de pouvoir s'informer très vite sur la nature du risque, ainsi que sur les premières consignes à appliquer.

Le signal d'alerte sera testé chaque année, le **01 juillet**, pour annoncer le début de la période cyclonique.

**Le meilleur moyen d'être tenu au courant
est de se mettre immédiatement à l'écoute de la radio :**

R.F.O : 92.00 Mhz

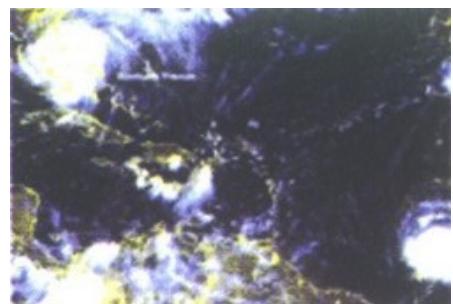
R.C.I : 98,70 Mhz



LE RISQUE CYCLONIQUE

Du 01 juin au 30 novembre, notre commune, comme tout le département peut être soumis à des phénomènes cycloniques pouvant être particulièrement dangereux.

Causant souvent d'importants dégâts matériels dus aux forts vents qui l'accompagnent, des inondations et aussi des mouvements de terrain découlant des effets indirects (Forte houle et fortes précipitations).

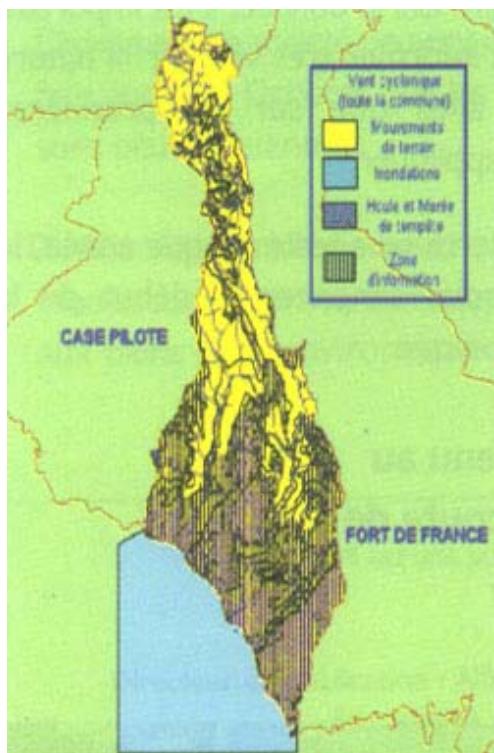


Quels sont les risques à Schœlcher ?

Le Maire de la Ville a pris un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité de la population :

- ✚ Identification des zones exposées grâce au P.P.R. (Plan de Prévision des Risques)
- ✚ Entretien régulier des canalisations et des cours d'eau
- ✚ Des travaux d'aménagement des infrastructures routières
- ✚ L'élaboration d'un plan d'organisation des secours, mis à jour chaque année.

La cartographie du risque mouvement de terrain à Schœlcher :



Les risques sur la commune :

Les effets du cyclone sur la commune peuvent provoquer les phénomènes suivants :

- ✚ **Sur la façade maritime** : déferlement de la houle sur tout le littoral communal et principalement dans les zones du Bourg, Batelière, Anse Gouraud, Anse Madame, Anse Colas, Fond Lahayé et Fond Bernier.
- ✚ **Des inondations** causées par la montée des rivières de Case-Navire, de Fond Lahayé et Fond Nigaud.
- ✚ **Des mouvements de terrain**, notamment dans les hauteurs, de la Démarche, Fond Lahayé et Terreville.
- ✚ L'ensemble de la commune est soumis aux **vents cycloniques**.

Des consignes ont été données par la Préfecture à chaque stade d'alerte afin de protéger et d'informer la population. Le 15 juillet de chaque année, la Ville édite son Bulletin D'Information Communal Spécial Cyclone rappelant les consignes.

Les stades d'alerte

LA PREALERTE (ancienne alerte 1) 24 à 36 heures avant le passage du phénomène	L'ALERTE (ancienne alerte 2) : 6 à 8 heures avant le passage du phénomène	CONFIRMATION DU PASSAGE (ancienne alerte 2 renforcée) Juste avant le début des premiers effets
--	--	---

Voici les consignes de sauvegarde données par le Maire

Avant le passage du phénomène :

- Ecouter la radio (prévoir stock de piles neuves)
- Renforcer les structures (hauban, toiture...)
- Occulter les ouvertures avec des panneaux de bois cloués
- Poser des bandes de papier collant sur les baies vitrées
- Démonter les grandes baies vitrées – enlever ce qui peut devenir un projectile
- Constituer des réserves de serpillières et de seaux
- Placer ses réserves dans des sacs étanches (aliments, vêtements, médicaments, papiers personnels et lampe torche)
- Rentrer les animaux
- Amarrer les canots le plus loin possible, s'éloigner des cours d'eau
- Gagner les abris (liste des abris à la page 11)

Pendant le phénomène : Repérer les endroits les plus résistants du local et s'y tenir (pièce centrale, wc, placard, cage d'escalier...)

- S'éloigner des baies vitrées
- Surveiller la résistance de l'abri
- Ouvrir sous le vent au cas où une ouverture céderait
- Surveiller le risque d'inondation
- Se méfier du calme de l'œil du cyclone (il y aura inversion et renforcement des vents après l'œil) ; la nuit, redoubler de vigilance.

Après le passage du phénomène : Attention à la marée de tempête qui peut intervenir après le cyclone

- Evaluer les dangers : s'éloigner des points bas ; ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques à terre ; faire attention aux objets prêts à tomber (tôles, planches, arbres...)
- Vérifier l'état des aliments
- Réparer et conforter la maison
- Prêter secours pour dégager les voies de communication et aider à rechercher les victimes
- Eviter les déplacements et laisser libres les lignes téléphoniques pour les secours
- Conduire avec prudence.

LE RISQUE INONDATION

La Ville de Schœlcher connaît des débordements engendrés par la rivière Case-Navire, la Rivière de Fond-Lahayé, et la Rivière de Fond Nigaud.

Ces inondations sont souvent la conséquences de fortes précipitations .Les eaux en crues se chargent en matériaux bouchant les ponts et autres lieux sensibles, ce qui aggrave les débordements.

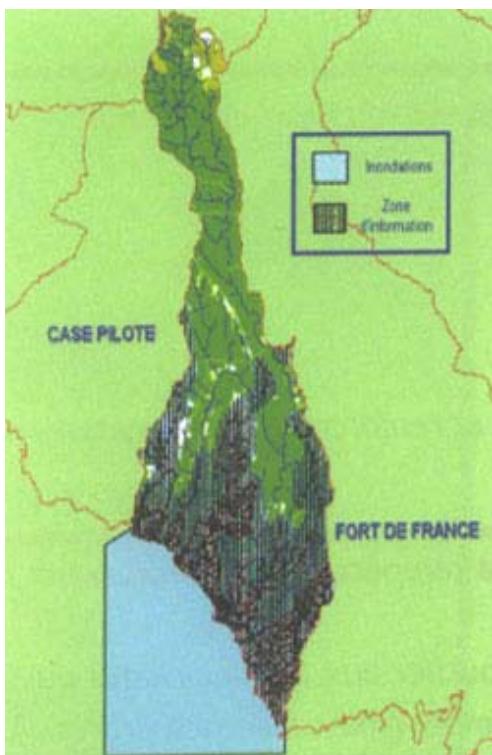


Quels sont les risques à Schœlcher ?

L'identification des zones inondables les plus importantes ont été réalisées avec les services de l'état et ont permis une meilleure prise en compte de ce risque dans la commune. Les différents quartiers de la Ville pouvant être touchés lors de fortes précipitations sont :

- L'Anse Madame, Case-Navire
- Fond Lahayé
- Madiana, principalement la résidence « Le Motel de Madiana »

La cartographie du risque inondation à Schœlcher :



Organisation des secours

Les populations situées dans les zones à forte probabilité d'inondation sont informées de l'alerte par message diffusé par haut parleur mobile.

- Déviation de circulation
- Surveillance des cours d'eau

Si la situation est particulièrement grave, le Maire peut déclencher le **Plan de secours communal** et demander un soutien à la Préfecture, qui à son tour, peut déclencher le **Plan de Fortes Précipitations** ou **Plan ORSEC**.

Le **Centre de Secours et d'Incendie** et les secouristes mettront en place une cellule d'urgence avec des unités de sauvetage et d'intervention.

Les inondations sont souvent des phénomènes soudains, violents, de courte durée. Le délai entre le début de la pluie et la crue peut être d'un quart d'heure pour les petits cours d'eau ; de deux à trois heures pour les rivières importantes, donc, il est nécessaire de bien connaître les mesures de sauvegarde.

Voici les consignes de sauvegarde données par le Maire

Le Maire rappelle à l'ensemble de ses administrés que la prise en compte du risque inondation a été annexé au Plan d'Occupation des Sols (POS)*. Le Maire recommande, de ce fait, la consultation auprès des services de l'urbanisme, des cartes des zones à risque et du P.O.S. avant tout achat ou construction d'immeuble. *(POS : qui deviendra Plan Local d'Urbanisme (PLU) fin 2005).

Dès la menace connue :

- Ecouter la radio
 - Fermer portes et fenêtres
 - Couper le gaz
 - Ainsi que l'électricité et l'eau
 - Surélever les objets de valeur et les produits polluants
 - Mettre en lieu sûr tous vos documents (pièce d'identité et autres)
 - Ne jamais emprunter de gué
-

Pendant l'inondation :

Cas : Inondation soudaine :

- Conserver votre calme
- Installer votre famille dans un lieu sûr et en hauteur
- Avoir un accès vers l'extérieur pour pouvoir signaler votre présence
- Gagner les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas

Cas : Alerte donnée :

- Ne jamais emprunter de gué
 - Se rendre au centre d'hébergement (voir à la page 11)
-

Après l'inondation :

- Aérer et désinfecter les pièces
 - Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
 - S'assurer que l'eau du robinet est potable en contactant le service santé environnement au 0596.72.72.72
 - Faire l'inventaire des dommages
 - Nettoyer les couvertures de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation pour éviter tous risques de maladies
 - Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours.
-

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Sur la commune de Schœlcher, ce risque est généralisé. Les mouvements de terrain sont caractérisés par :

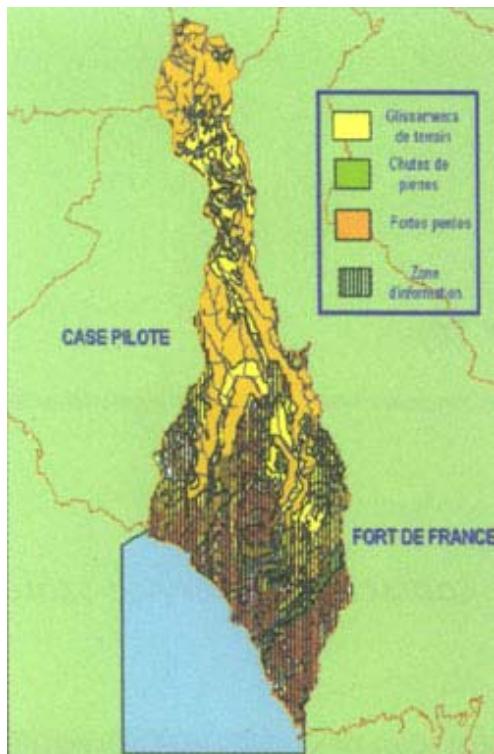


- ✚ **Les glissements de terrain** dans les parties à forte déclivité
- ✚ **Des chutes de pierres et de blocs** pouvant atteindre les voiries,
- ✚ **Des coulées de boue** dans des ravins très raides
- ✚ **Des sols malléables** dans les parties plates.

Quels sont les risques à Schœlcher ?

Les conséquences des mouvements de terrain peuvent être parfois observées le long des routes départementales et communales ; des mesures ont été prises avec l'application des recommandations de l'atlas communal. Des travaux ont été réalisés afin d'assurer la protection de la population par des systèmes d'ancrages et de grillages.

La cartographie du risque mouvement de terrain à Schœlcher :



Les risques sur la commune :

La cartographie montre avec précision les zones à risque, qui généralement sont situées :

➤ **En montagne, engendrant des :**
Glissements de terrain et des coulées de boue dans les hauteurs de Ravine Touza, les Hauts de Terreville, Terreville, Case-Navire, Fond Duclos, La Démarche, La Colline.

➤ **Sur le littoral :**
Glissements ou écroulements et chute de blocs, dus à l'érosion sur les côtes basses sableuses, à l'Anse Gouraud, à Fond Batelière, vers Fonds Lahayé et l'Anse Colas. On note à l'intérieur des terres, un risque de chutes de pierres à Ravine Touza.

Les sols malléables :
Sols en liquéfaction, surtout dans les parties plates (Madiana).

Les mouvements de terrain sont dus à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par les effets d'un tremblement de terre, par l'action de l'eau et de l'homme. La forte pluviosité ainsi que les reliefs accidentés de la commune sont des facteurs aggravants pour ce phénomène.

Voici les consignes de sauvegarde données par le Maire

Règles générales :

- Ne jamais construire sans permis
 - Ne jamais construire sur un terrain à risque fort
 - Avant de construire, consulter auprès de votre mairie, les cartes de zones à risque, le Plan d'Occupation des Sols et le Plan de Prévention des Risques
 - S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
 - Ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste
 - Surveiller l'évolution des fissures de votre maison si vous en avez décelées.
-

Pendant l'événement :

- Fuir latéralement (sortir de la maison)
 - Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
 - Ne pas revenir sur ses pas
 - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
-

Après l'événement :

- Evaluer les dommages
 - Surveiller l'évolution des dangers
 - Informer les autorités
 - Se mettre à disposition des secours
 - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités
 - Respecter les consignes de sécurité données par les autorités
-



Liste des PC Plan ORSEC

Secteur 1	Bourg	Mairie	Tél. : 05 96 72 72 72
Secteur 2	Fond Lahayé	Ecole Primaire de Fond Lahayé	Tél. : 05 96 61 34 89
Secteur 3	Batelière	Ecole Primaire de Batelière	Tél. : 05 96 61 73 55
Secteur 4	Plateau Fofo	Ecole Primaire de Plateau Fofo	Tél. : 05 96 70 29 70

LE RISQUE SISMIQUE

- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours.

Un séisme est une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

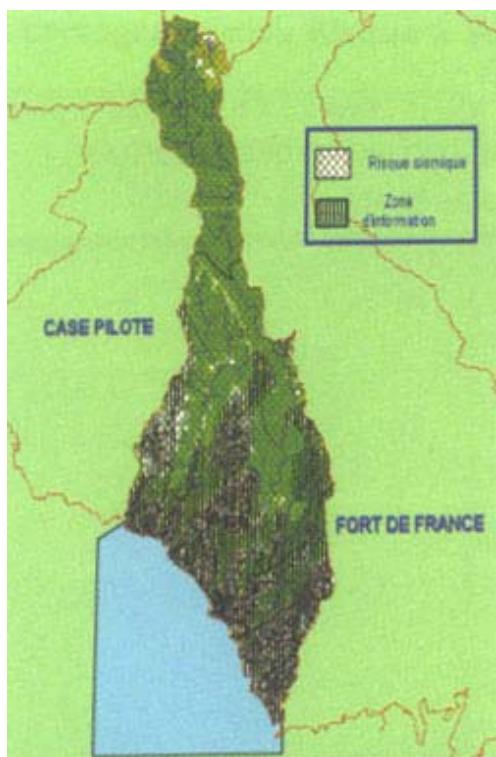


La Martinique est classée en Zone III dite de « Forte Sismicité » selon le « zonage sismique de la France » fixé par le décret du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique.

Quels sont les risques à Schœlcher ?

Comme le montre la cartographie du risque sismique sur le territoire de Schœlcher, on constate que l'ensemble de la commune est menacé. Comme il n'existe à ce jour, aucune méthode permettant de signaler de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme, le Maire de la Ville de Schœlcher recommande à la population de respecter les règles de construction et la réalisation systématique d'une étude des sols.

La cartographie du risque sismique à Schœlcher :



Les risques sur la commune :

Les effets d'un tremblement de terre peuvent être **directs** ou **induits**.

Certains quartiers situés dans des zones à risque comme Fond Batelière (situé en bordure de falaise) ou Fond Lahayé et Fond Bernier (situés dans une vallée) sont des zones à fort risque.

Les effets directs ou induits se traduisent par l'effondrement des constructions, la chute des blocs, les mouvements de terrain, les raz-de-marée, etc.

Des zones d'accueil ont été répertoriées par le Service Prévention Sécurité de la Ville de Schœlcher, et feront l'objet d'un document par quartier. Ces points seront équipés de tentes et pourront servir de base pour la distribution de nourriture ainsi que pour les premiers secours.

En l'absence d'alerte préalable, il importe donc de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter. En cas de séisme ou de tremblement de terre, les services de secours, qui ressentiront les secousses sismiques en même temps que la population touchée, procéderont le plus rapidement possible à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour leur venir en aide en activant :

- Le Plan de Secours « Séisme » déclenché par la Préfecture
- Et par le Maire, la mise en application du Plan de Secours Communal.

Voici les consignes de sauvegarde données par le Maire

Avant la secousse :

- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité
 - Fixer les appareils et les meubles lourds
 - Préparer un plan de regroupement familial en discutant en famille des mesures à prendre si le tremblement de terre survient (protection, évacuation et points de ralliement)
 - Avoir en permanence une trousse de survie (médicaments, aliments, sacs de couchage, radio, lampe torche, eau, couverture, papiers personnels, etc.).
-

Pendant la secousse :

Chez vous :

- Si vous êtes au rez-de-chaussée, allez tout près d'un espace bien dégagé
- Sinon, vous réfugier sous une table, un encadrement de porte ou dans un coin de pièce
- Vous éloigner des fenêtres, des baies vitrées et des balcons

Dans un lieu public :

- Ne pas vous précipiter vers les issues pour ne pas être écrasé ou étouffé
- Vous placer près d'un pilier, d'un angle de mur (se méfier de tous les objets instables et en hauteur)

A l'extérieur :

- Vous éloigner des constructions (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche

En voiture :

- S'arrêter, si possible, à distance des constructions et des fils électriques. Ne pas descendre de voiture avant la fin de la secousse.
-

Après la première secousse :

- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Evacuer le plus rapidement que possible les bâtiments
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après, en raison d'un éventuel raz-de-marée et se diriger vers les hauteurs
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux.

LE RISQUE VOLCANIQUE

-  *Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.*

On distingue en Martinique deux types de volcans :

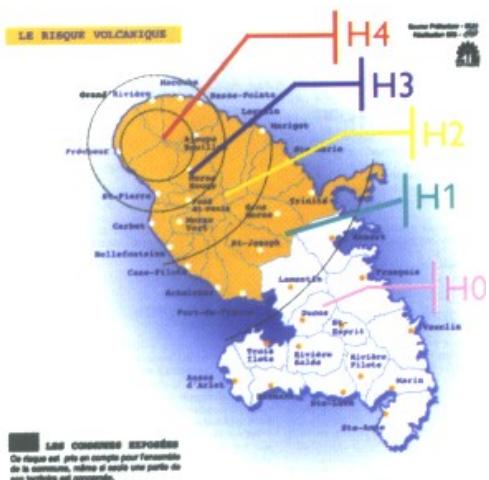
1. **Les volcans actifs (Montagne Pelée)**
 2. **Les volcans éteints (Morne Larcher)**



La dernière grave crise volcanique qu'ait connu la Martinique fut celle de 1902, où sur quatre jours avec des explosions en surface, la Ville de Saint-Pierre s'est retrouvée recouverte par une importante nuée ardente. Mais la dernière éruption de la Montagne Pelée date, elle, de 1929.

Quels sont les risques à Schœlcher ?

La cartographie du risque mouvement de terrain à Schœlcher :



Les risques sur la commune :

La commune de Schoelcher classée en zone **H2** n'est pas menacée directement par le risque volcanique.

En effet, les principales manifestations qui pourront résulter d'une éruption volcanique, sur le territoire, seront l'arrivée de cendres emportées par les vents.

Cependant le Maire appelle la population qui fréquente les zones à hauts risques (**H3 ET H4**) de se rapprocher du Service de Prévention Sécurité qui leur apportera les informations concernant les mesures à prendre en cas de crise volcanique.

Appel à la population

Le Maire de la Ville de Schœlcher demande à la population de faire preuve de solidarité en accueillant chez elle toutes les personnes qui devront évacuer les zones à risque en cas d'éruption volcanique.

Le Maire mettra en place une cellule d'aide pour les familles d'accueil, où elles pourront récupérer des vivres et de l'eau.

Comment se protéger ?

Respectez ces consignes de sécurité

Quel que soit le risque, ayez les réflexes qui sauvent



Mettez en lieu sûr :
Eau, vivres, lampe torche,
Trousse de secours, radio, piles...



Coupez l'électricité et le gaz.



Ecoutez la radio pour connaître les
consignes à suivre.



Ne téléphonez pas.
Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ;
l'école s'occupe d'eux.

ANNUAIRE D'URGENCE

MAIRIE	Tél. : 05 96 72 72 72
ASTREINTE MAIRIE	Tél. : 06 96 25 85 03
POLICE MUNICIPALE	Tél. : 05 96 72 71 11
SERVICE PREVENTION SECURITE	Tél. : 05 96 72 70 65
CENTRE DE SECOURS DE SCHELCHER	Tél. : 18 ou 05 96 61 87 10
GENDARMERIE	Tél. : 05 96 61 77 17 ou 17
METEO FRANCE	Tél. : 08 92 68 08 08
PREFECTURE	Tél. : 05 96 39 36 00
SAMU	Tél. : 15
SECOURISTES	Tél. : 05 96 61 10 57